

Programme pédagogique FOR200



Durée

4 jours de formation (théorie et pratique) – 30 heures

Lieu

RENNES

Effectif

10 personnes maximum

Public

Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir opérateur de mesure autorisé QUALIBAT 8721.

Responsable des Animateurs

Antoine Cerisier

Ingénieur EEMI-EIGSI, Responsable Département thermique et formation d'UBAT Contrôle, formateur Energétique bâtiment en école d'ingénieur et membre du club Perméabilité à l'air auprès du Ministre du logement

Date limite d'inscription

10 jours avant le début de la formation
Voir le calendrier des formations

Prérequis

Connaissances dans le bâtiment
Connaissances Excel

Délais d'accès

Voir le calendrier des formations

Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles aux publics en situation de handicap.

Objectifs de la formation

A l'issue du stage, les participants seront en mesure :

- de disposer de toutes les connaissances techniques et réglementaires nécessaires à la réalisation de mesures d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques.
 - de maîtriser les aspects de la norme NF EN 12237 et NF EN 1507 concernant la mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques.
 - de maîtriser les règles techniques relatives au processus et à la mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques
 - de disposer des connaissances pour obtenir l'autorisation Qualibat 8721
 - de maîtriser les logiciels de mesure associés aux matériels
-

Méthodes pédagogiques

THEORIE : Un diaporama interactif permet de balayer l'ensemble du contexte réglementaire ainsi que les techniques relatives au processus et à la mesure de l'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques

IN SITU : Exercices sur site pour l'ensemble des intervenants

Tarifs au 01/01/2019

2000 € HT soit un montant de 2400 € TTC

Effectifs

10 stagiaires maximum

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
53 35 1037635 auprès du préfet de région de Bretagne**

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Jour 1

- Présentation UBAT Contrôle et tour de table
- Réglementations et généralités
 - Enjeux, contexte réglementaire
 - Arrêté 1982, DTU 68.3
 - RT2012
 - Systèmes de ventilation
- Généralités et mise à niveau en aéraulique
 - Aperçu des défauts
 - Implication sur les consommations énergétiques



Jour 2

- Mesure de la perméabilité à l'air des réseaux aérauliques, conforme au FD E51-767
 - Moment de mesurage, surface de conduits, conditionnement, méthode d'essai, ...
- Contrôle visuel et check-list des systèmes de ventilation
- Résidentiel : protocole Promevent
 - Présentation
 - Contenu du rapport



Jour 3

- Tertiaire : Protocole Effinergie
 - Présentation
 - Contenu du rapport
- Mesures des débits ou plages de pression aux bouches

Jour 4

- Etudes de cas : Contrôle visuel suivant le référentiel Promevent
- Travaux pratiques

Mesure de perméabilité à l'air des réseaux aéraulique sur les principaux systèmes rencontrés :

 - Un réseau de type extraction avec au moins 1 bouche autoréglable et 1 bouche hygroréglable
 - Un réseau de type insufflation avec au moins 2 bouches.
 - Un coude
 - Une pièce de transformation au choix
 - Un caisson de ventilation sans échangeur de chaleur adapté au réseau pieuvre
 - Un autre caisson de ventilation (facultatif)
- Examen théorique QCM (45min)